

«Sans frontaliers, pas de croissance»

Le Conseil économique et social a présenté le premier d'une série d'avis sur le travail transfrontalier. Il en ressort notamment que 43 % de la main-d'œuvre étant frontalière, elle est cruciale pour l'économie.

De notre journaliste
Claude Damiani

Le Conseil économique et social (CES) s'est auto-saisi de l'élaboration d'une série d'avis se rapportant à la Grande Région et au phénomène du travail transfrontalier, dont le premier, présenté hier, en constitue la base. «Des questions spécifiques, dont les flux monétaires liés aux travailleurs transfrontaliers et la question éternelle de la rétrocession fiscale, seront analysées dans nos futures contributions sous forme d'avis», souligne le président du CES, Jean-Jacques Rommes.

En attendant, ce premier avis dépeint le travail transfrontalier et ses incidences sur l'économie luxembourgeoise. «Les travailleurs frontaliers contribuent de manière vitale à l'économie luxembourgeoise, dont ils dépendent et qu'ils font vivre. En ce sens, le travailleur frontalier est vital», indique d'emblée Jean-Jacques Rom-

mes. Et d'un point de vue économique et démographique, le Luxembourg a besoin d'un personnel hautement qualifié pour maintenir sa compétitivité (tableau ci-dessous).

Vers une pénurie de main-d'œuvre à l'horizon 2035?

«Jusqu'à présent, il l'a puisé dans les réservoirs de main-d'œuvre de la Grande Région», souligne l'avis du CES. «Or la complexité et la sophistication des services offerts, avant tout dans le secteur tertiaire, requièrent des profils très particuliers qui n'y sont plus disponibles, avertit Jean-Jacques Rommes. Au vu des mutations projetées, on pourra assister à une recomposition des flux frontaliers, avec toutes les conséquences que cela aura sur la mobilité transfrontalière.»

Pour le président du CES, «face à ces enjeux, il s'agit de garantir la cohésion sociale et territoriale au sein de la Grande Région par une coopération et une coordination



Photo: tania feiler
Les membres du CES ont présenté hier le premier d'une série d'avis relatifs au travail transfrontalier.

transfrontalières renforcées. Le développement économique commun exige ainsi une vue d'ensemble afin d'éviter de trop grands déséquilibres régionaux.»

Au niveau des enjeux sociologiques, l'avis du CES fait remarquer que «la répartition sectorielle des salariés résidents et frontaliers fait apparaître, au Luxembourg, une représentation inégale des frontaliers en fonction des secteurs. Ainsi, ces der-

niers sont faiblement représentés dans l'administration publique, alors qu'ils sont fortement représentés dans le secteur assimilé de la santé et de l'action sociale ou dans les différentes branches de l'économie privée.»

«Ces disparités dans la représentation sectorielle font apparaître le besoin d'une conscience particulière auprès de nos décideurs politiques, afin d'éviter une ségré-

gation artificielle trop prononcée entre salariés résidents, voire luxembourgeois, et frontaliers, et de promouvoir, au contraire, la meilleure cohésion sociale possible», poursuit Jean-Jacques Rommes.

Le peu d'intérêt de l'UE à l'égard de la Grande Région

Le CES tient à souligner, dans son avis, «l'importance des chambres professionnelles, qui sont les seuls organes institutionnels au niveau national qui considèrent les salariés frontaliers comme ressortissants et électeurs. De surcroît, les organes du dialogue social national, dont le Conseil économique et social, se doivent également d'articuler les intérêts de la main-d'œuvre frontalière au Luxembourg.» Enfin, le CES insiste sur le fait que «la Grande Région constitue, au niveau européen, un formidable laboratoire unique en son genre» et «regrette que l'UE ne lui prête pas toute l'attention qu'elle mérite».

Tableau 17 : Effet démographique potentiel en Grande Région à l'horizon 2035

	Evolution de la population (2014-2035)	Evolution des 15-64 ans (2014-2035)
Sarre	-119.000	-115.000
Rhénanie-Palatinat	-152.800	-485.400
Wallonie	+366.000	+33.500
Lorraine	-22.400	-155.400
Luxembourg	+125.600	+56.200
Grande Région	+197.400	-666.100

Source: Agape-InfObservatoire « Le transfrontalier dans tous ses états ? », n°38 mai 2018.

Rétrocession fiscale : le débat fera l'objet d'un avis

L'implication des frontaliers dans l'économie est profonde et ne se limite pas au marché de l'emploi. Elle concerne aussi la sécurité sociale, l'assurance dépendance, les prestations sociales, les pensions...

L'avis du CES, qui s'inscrit dans une série d'avis futurs («qui porteront sur le droit du travail, le télétravail, la fiscalité, la sécurité sociale...»), explique Jean-Jacques Rommes, permet déjà de dessiner les contours de l'énième débat sur la rétrocession fiscale.

Comme le souligne le CES, «au fil des années, le recours à la manne de travailleurs traversant quotidiennement la frontière luxembourgeoise est devenu essentiel, voire existen-

tiel pour que le Luxembourg puisse continuer à se développer. Pour le Luxembourg, les avantages sont nombreux, notamment l'apport de main-d'œuvre, le paiement des impôts et des cotisations sociales et les dépenses de consommation au Luxembourg (...). Pour ce qui est des flux monétaires circulant entre le Luxembourg et les pays de résidence, une étude réalisée par le Statoc indique que les 192 000 travailleurs frontaliers entrants comptabi-

lisés en 2018 sont rémunérés à hauteur de 11,5 milliards d'euros et bénéficient de prestations sociales s'élevant à près de 2,4 milliards d'euros». Ces chiffres sont repris dans un tableau du CES repris ici.

Une base pour traiter de la rétrocession fiscale

Par ailleurs, l'avis du CES relève que «l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales imputés aux fron-

taliers entrants s'élèvent respectivement à 1,1 milliard d'euros et 2,6 milliards d'euros». À cela s'ajoute la consommation des travailleurs frontaliers sur le territoire luxembourgeois : «La comptabilité nationale ne tient compte que des dépenses de consommation des non-résidents, lesquelles s'élèvent à 4,5 milliards d'euros en 2018».

Il faut savoir que, d'après la Banque centrale de Luxembourg, environ 17 % du revenu brut perçu par

les frontaliers est dépensé au Grand-Duché, ce qui équivaudrait, selon le tableau ci-contre, à 1,95 milliard d'euros dépensés sur le territoire luxembourgeois. La BCL estime qu'en 2014, alors que les dépenses de consommation des non-résidents s'élevaient à 4,4 milliards, les frontaliers ont dépensé près d'un milliard d'euros au Luxembourg.

En guise de conclusion, le président du Conseil économique et social, Jean-Jacques Rommes, indique que le tableau qui reprend ces chiffres dans l'avis du CES «servira dans le cadre de l'élaboration du futur avis qui touchera à cette question éternelle» de la rétrocession fiscale.

Le frontalier, amortisseur du chômage local

Du côté des pays de résidence, «le travail frontalier peut constituer un amortisseur du chômage local, note l'avis du CES. En effet, une faible densité d'emploi autour de la commune de résidence est un des facteurs favorisant le travail frontalier. Celui-ci permet aussi de favoriser la croissance démographique de certains villages à proximité des frontières.»

L'avis poursuit : «Les dépenses accrues des frontaliers, ayant en moyenne un plus haut niveau de vie en raison de salaires nets plus élevés au Luxembourg que dans les pays de résidence, impactent également l'économie locale du pays de résidence».

Tableau 14 : Flux monétaires liés au salariés frontaliers (entrants) au Luxembourg en 2018 (millions d'euros)

Dépenses (débit)	
Rémunération des salariés	11.459
Salaires et traitements bruts	10.019
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1.440
Prestations sociales	2.385
Prestations de pensions	995
Prestations autres que de pensions	1.390
Recettes (crédit)	
Impôts sur le revenu	1.139
Cotisations sociales	2.618

Source : STATEC, BCL.